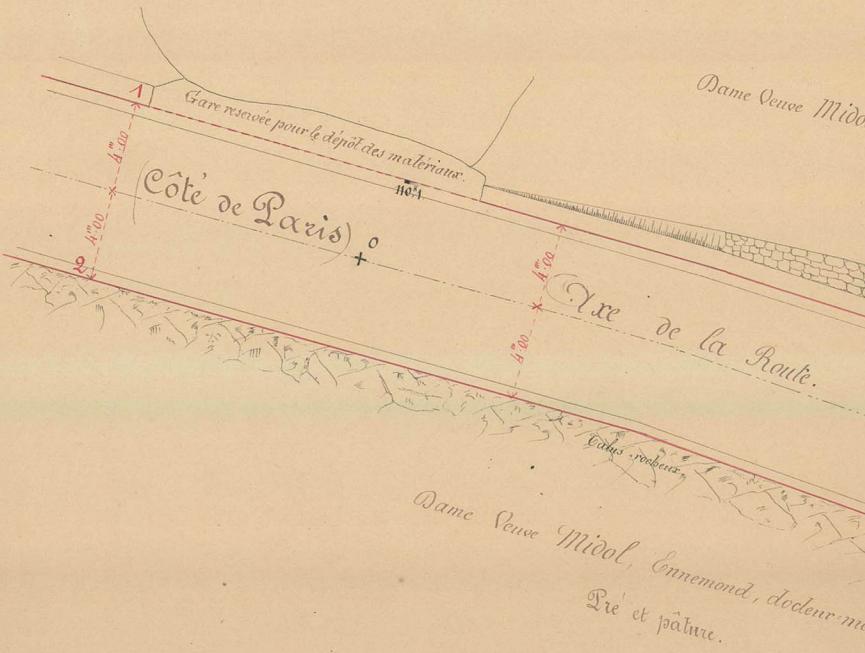


1.3 - Parallèle à l'axe de la route à 4 mètres de distance.

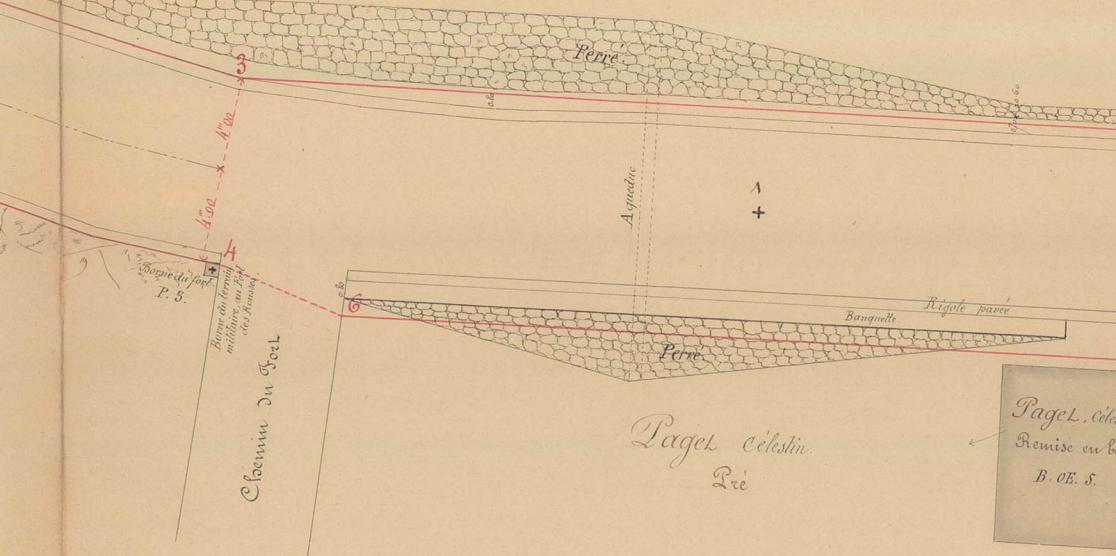


2.4 - Parallèle à l'axe de la route à 4 mètres de distance.

Dame Veuve Midol  
Ennemond, docteur-médecin  
Champ

3.5 - Parallèle à 10<sup>m</sup> de distance au mur de clôture du ja-

berrilliers Lacroix Pierre Gabriel  
Jardins et friches

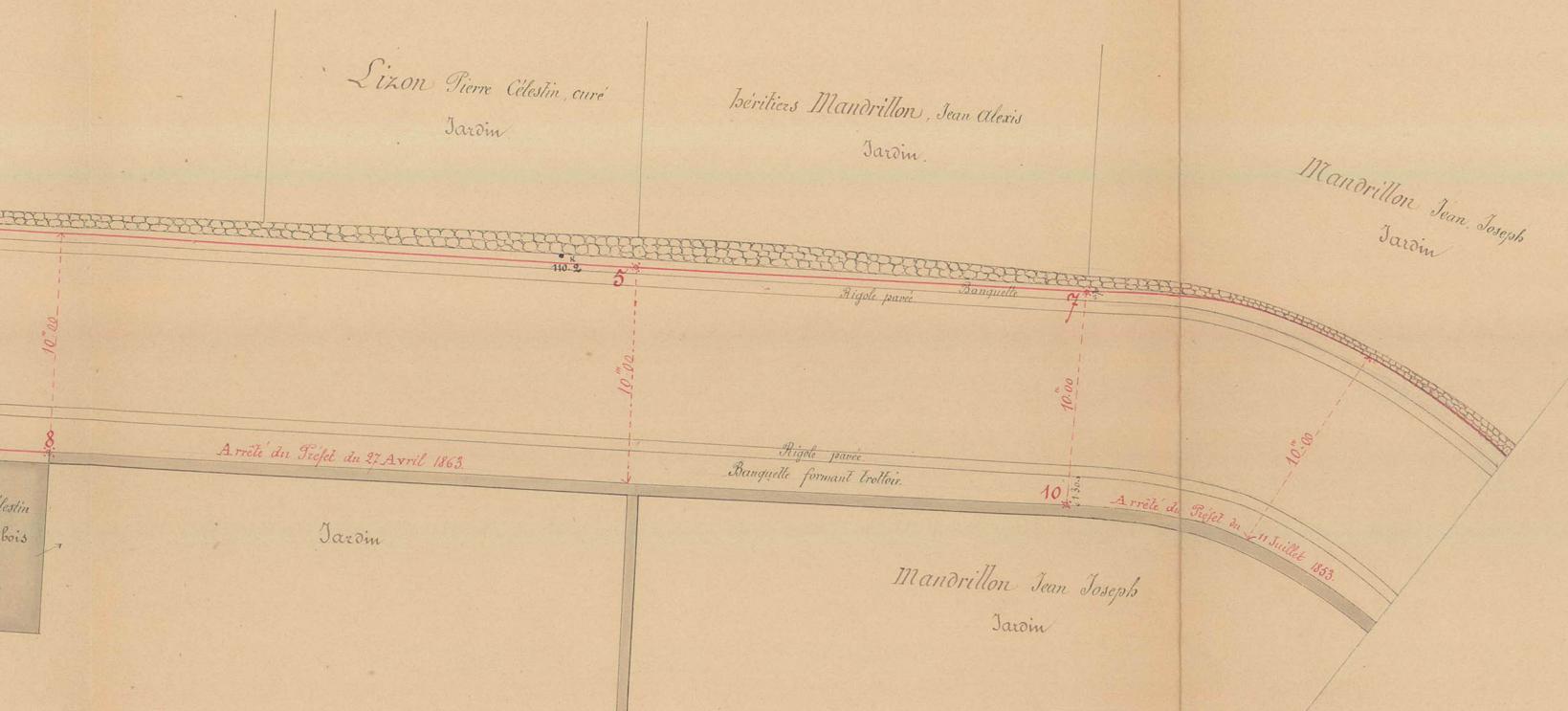


4.6 - (4) Bonne  
du terrain militaire du  
fort des Roussettes.  
(6) Point d'intersection  
de l'allumette prolongé  
du mur du jardin Page L  
et du bord du chemin du  
fort.

6.8 - Allumette prolongé du parement du mur du jardin  
Page L (Célestine) jusqu'au chemin du fort.

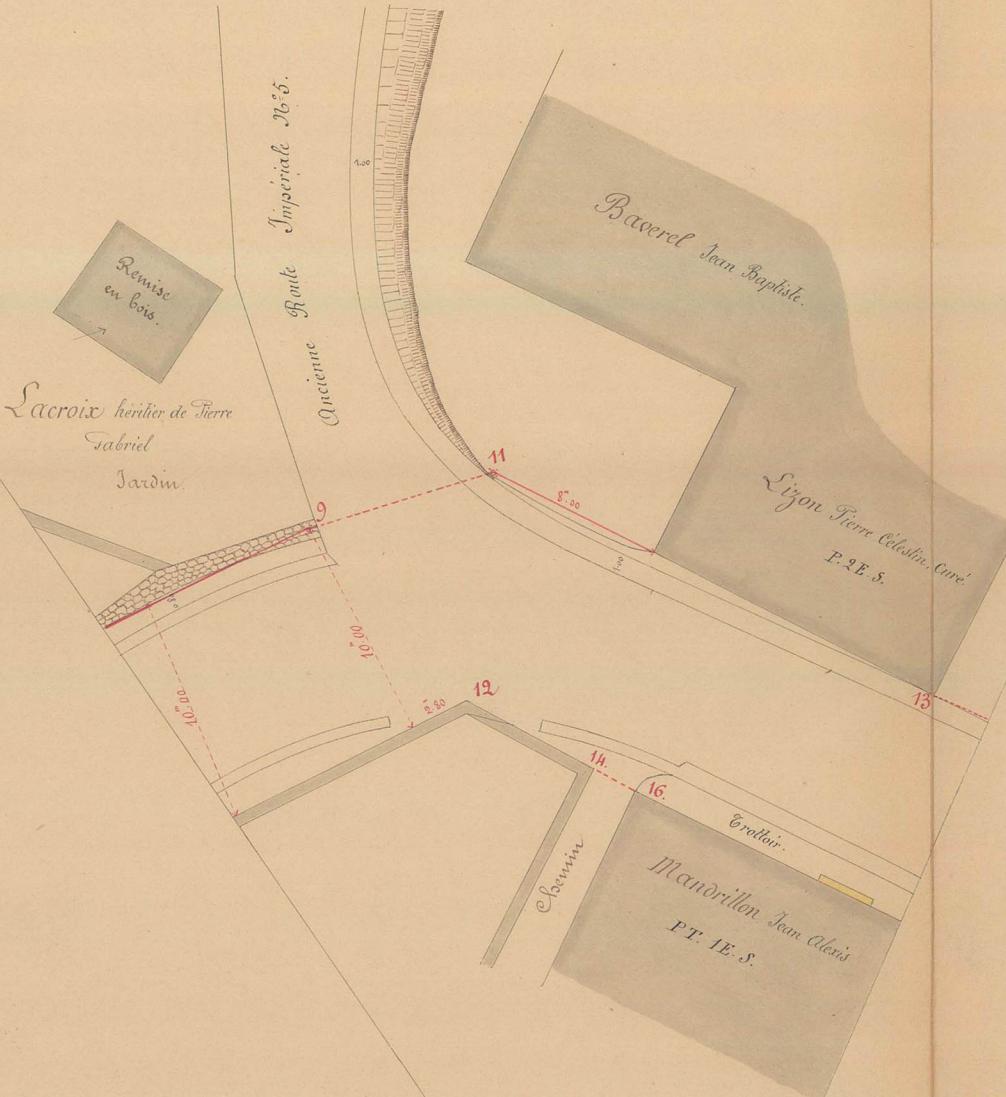
jardin Laget (Célestin)

5.9.9.- Parallèle à 10 mètres de distance au mur de clôture du jardin Mandrillon (Jean Joseph).



8.10.12.14.- Alignement conservé des murs de clôture des jardins appartenant aux Sieurs Laget (Célestin) et Mandrillon (Jean Joseph)

9.11- (9.)- Extremité d'une perpendiculaire de 10<sup>m</sup>  
de longueur élevée sur le mur déclivité du jardin Mandrillon par un  
point pris à 2<sup>m</sup> 80 en deçà de l'angle saillant des murs.  
(11)- Point pris à 8<sup>m</sup> dans le prolongement de la  
façade de la maison Lizon (Pierre Célestin).



11.13- Alignement conservé  
de la façade de la maison Lizon  
(Pierre Célestin) avec prolongement  
de 8<sup>m</sup> du côté de Paris.

13.15. Alignement partant  
du 2<sup>e</sup> angle de la façade de la maison Lizon  
(Pierre Célestin) et aboutissant à l'angle (Côté de Paris) de la maison Mandrillon  
(Jean Désiré)

15.17. C  
la façade de  
(Jean Désiré)

14.16- Align<sup>me</sup> partant de l'angle  
(vers genou) du mur déclivé du  
jardin Mandrillon (Jean Joseph)  
et aboutissant au 1<sup>er</sup> angle de  
la maison Mandrillon  
(Jean Alexis).



16.18  
ma  
je

15.17. Alignement conservé de la façade de la maison Mandrillon (Jean Désiré).

17.19. Align<sup>ent</sup> partant du 2<sup>e</sup> angle de la maison Mandrillon (Jean Désiré) et aboutissant à l'angle (Vers Paris) de la maison des frères Gabriel, Désiré.

Jelon Joseph Marie  
Mandrillon Jean Désiré  
P.I.E. S.

Place de la Rue

Mandrillon Jean Désiré  
P.I.E. S.  
Crottin Rigole Pavée 110.5

Terrain acquis par l'Etat.  
Arrêté Préf<sup>de</sup> le 28 X<sup>o</sup> 1839.  
Benoit Guigod Pierre Alexis  
P.I.E.  
Mandrillon Jean Joseph  
P.T. I.E. S.

16.18. Alignement conservé des façades des maisons Mandrillon (Jean Joseph) Mandrillon (Jean Alexis) et Benoit Guigod (Pierre Alexis).

19.21. Alignement partant de l'angle (Vers Paris) de la maison des frères Gabriel, Désiré et aboutissant au 1<sup>er</sup> angle de la façade d'habitation des frères Prost (frères).

Vandel Joseph Amable  
Place Communale  
Fontaine Communale  
frères Gabriel Désiré  
P.2 E. M.  
B.O.B. S.

Chemin vicinal des Prost à Bois d'Amont

Chemin vicinal des Prost à Amont

Chemin vicinal  
grande Communication  
Chemin vicinal  
grande Communication

Remise en bois  
Les frères Prost  
P.I.E. S.

21  
Crottin  
Cour

Chemin de derrière  
Jardin

Midol Germe

P.I.E.

18.20. Alignement partant de l'angle (Vers Genève) de la maison Benoit Guigod (Pierre Alexis) et aboutissant à l'extrémité d'une perpendiculaire de 1<sup>er</sup> de longueur élevée sur la façade de la maison Simon (Alexandre) par le 1<sup>er</sup> angle de cette maison.

Caniveau pavé  
Caniveau pavé  
Court  
Rue de la Grange  
Rue de la Grange  
Simon Alexandre, garde du génie  
P.T. I.E. S.

20.22. Alignement partant de l'extrémité d'une perpendiculaire de 1<sup>er</sup> de longueur élevée sur la façade de la maison Simon (Alexandre) par le 1<sup>er</sup> angle de cette maison et aboutissant à l'angle (Vers Genève) de la dite maison.

21.23. Alignement partant du premier angle de la façade d'habitation des frères Prost (frères) et aboutissant à un point p dans le prolongement de la façade latérale (Côté de Genève) de la maison (germain).

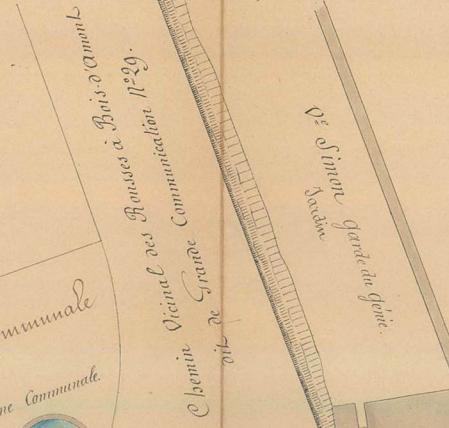
Court

Rigole Pavée

22.24. Align<sup>ent</sup> partant de l'angle (Vers Genève) de la maison Simon (Alexandre) et aboutissant au 1<sup>er</sup> angle de la façade de la maison Midol (germain).

24.26. Alignement partant de la façade de la maison Midol (germain). Immemo

del angle (Vers Paris)  
1<sup>er</sup> angle de la façade  
de la maison des héritiers  
de l'habitation des Siams



21. 23 - Alignement partant du premier angle de la façade de la maison d'habitation des Siams Frost (frères) et aboutissant à un point pris à 10<sup>m</sup>. dans le prolongement de la face latérale (Côté de genève) de la maison Midol (germaine).

Simon Alexandre, garde du génie  
P.T. 1E. S.

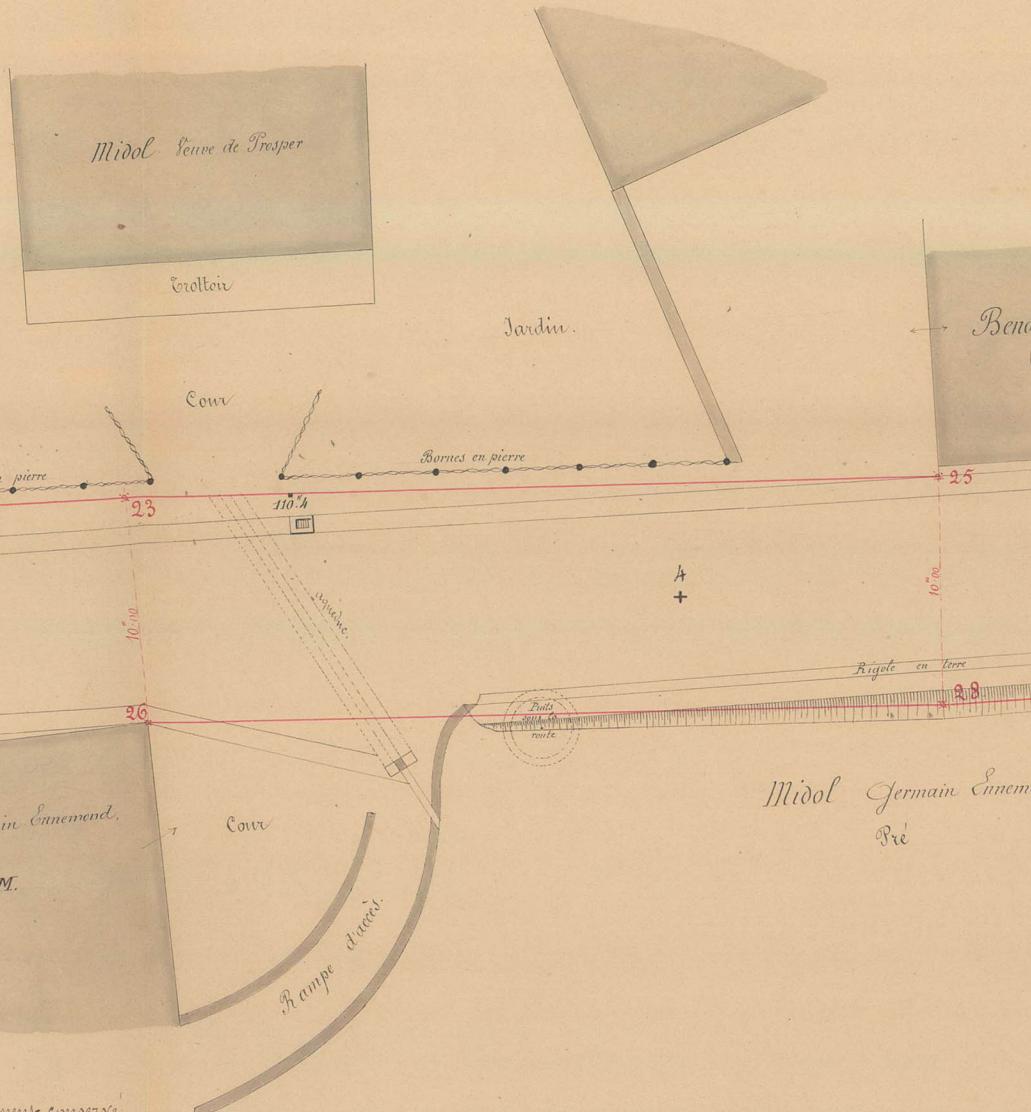
20. 22 - Alignement partant de l'extrémité d'une perpendiculaire de 1<sup>er</sup> de longueur élevée sur la façade de la maison Simon (Alexandre) par le 1<sup>er</sup> angle de cette maison et aboutissant à l'angle (Vers genève) de la dite maison.

22. 24 - Alignement partant de l'angle (Vers genève) de la maison Simon (Alexandre) et aboutissant au 1<sup>er</sup> angle de la façade de la maison Midol (germaine).

24. 26 - Alignement conservé de la façade de la maison Midol (germaine Émamond).

23. 25 - Alignement partant d'un point pris à 10<sup>m</sup> dans le prolongement de la face latérale (Côté de genève) de la maison Midol (germaine) et aboutissant au 1<sup>er</sup> angle d'une marche en saillie sur la façade du bâtiment de Benoit Guyod, Vervé, et héritiers de Jean François.

25. 27 - Alignement partant d'un point pris à 10<sup>m</sup> dans le prolongement de la face latérale (Côté de Paris) des bâtiments Benoit Guyod, Vervé, et héritiers de Jean François.



26. 28 - Alignement partant de l'angle (Vers genève) de la maison Midol (germaine) et aboutissant à un point pris à 10<sup>m</sup> distance mesurée dans le prolongement de la face latérale (Côté de Paris) des bâtiments Benoit Guyod (Vervé) et à partir du parement de la marche d'escalier en saillie sur la façade de celle maison.

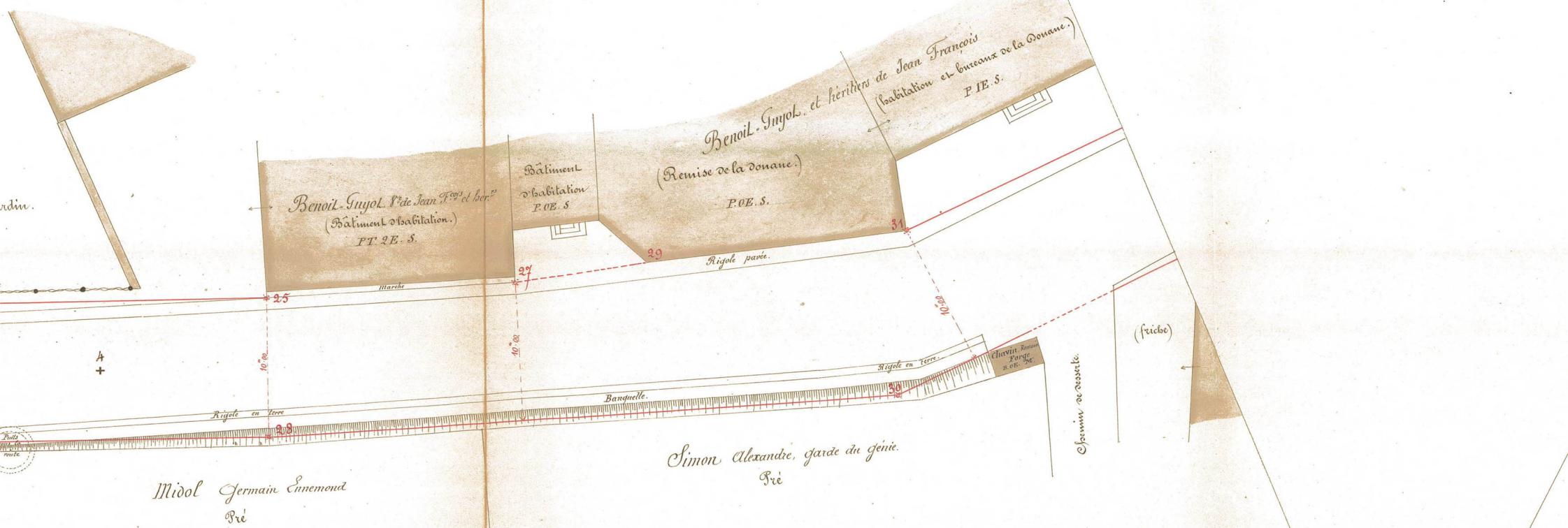
tant d'un point pris à 10<sup>m</sup> dans le pro-  
Côté de genève) de la maison Midol  
que d'une marche en saillie sur la façade  
Venue, et héritiers de Jean François.

25.27. Alignement conservé  
de la marche d'escalier en saillie  
sur la façade du 1<sup>e</sup> bâtiment Benoit.  
Guyod, Venue et héritiers de Jean François.

27.29. Alignement  
partant de l'angle (vers genève)  
de la marche d'escalier en saillie  
sur la façade du 1<sup>e</sup> bâtiment Benoit.  
Guyod, Venue et héritiers de Jean François.

29.31. Alignement conservé  
de la façade de la remise dela  
Donane.

31.33. Alignement  
partant de l'angle (vers genève)  
de la remise dela Donane et abouti-  
ssant à un point pris à 1<sup>m</sup> dans le  
prolongement de la face latérale  
(côté de l'ouest) du bâtiment d'habitation  
et des bureaux de la Donane.

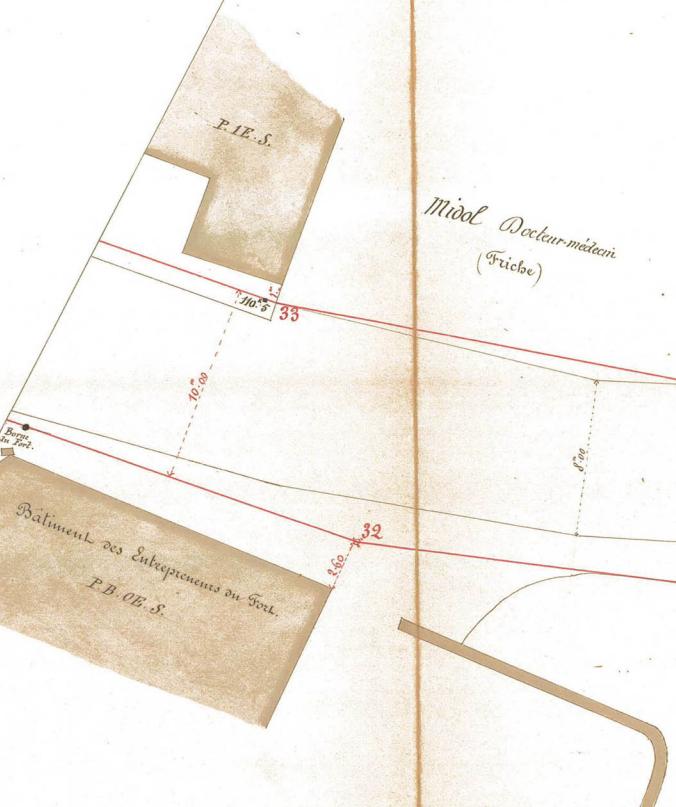


partant de l'angle (vers genève) de la maison  
tant à un point pris à 10<sup>m</sup> distance mesurée dans  
(côté de Paris) des bâtiments Benoit. Guyod  
marche d'escalier en saillie sur la façade de celle maison.

28.30. Alignement parallèle à 10<sup>m</sup> de distance au parment de la marche  
d'escalier en saillie sur la façade du premier bâtiment de Benoit. Guyod, Venue.

30.32. Parallèle à 10 mètres de distance  
à l'alignement

**33-35.** Alignement partant d'un point pris à 1<sup>m</sup> dans le prolongement de la face latérale (côté de gare) du bâtiment d'habitation et du bureau de la Douane, et aboutissant à l'extrémité d'une perpendiculaire de 4<sup>m</sup> de longueur élevée sur l'axe de la route, vis à vis la ligne séparatrice des terrains appartenant à Midol, docteur, et à Midol (Prasser, héritier).



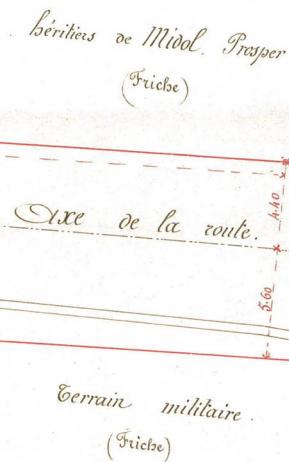
à l'alignement 33-35.

**32-34.** Alignement déterminé par un point pris à 2<sup>m</sup> 60 dans le prolongement de la face latérale (côté de gare) du bâtiment des entrepreneurs du fort et par l'extrémité d'une perpendiculaire de 6<sup>m</sup> de longueur élevée sur l'axe de la route, vis à vis l'extrémité de la parcelle de terrain du S. Midol, docteur.

**34-36.** Alignement passant par les extrémités de deux perpendiculaires de 6<sup>m</sup> et de 5<sup>m</sup> 60 de longueur élevées sur l'axe de la route, la 1<sup>e</sup> vis à vis l'origine de la friche aux b<sup>2</sup> Midol, la 2<sup>e</sup> à 31<sup>m</sup> 40 au delà.

**35-37.** Alignement déterminé par les extrémités de deux perpendiculaires élevées sur l'axe de la route, la 1<sup>e</sup>, de 4<sup>m</sup> de longueur, vis à vis l'origine du terrain des b<sup>2</sup> Midol (Prasser) et la 2<sup>e</sup>, de 4<sup>m</sup> 40 de longueur, en un point pris à 31<sup>m</sup> 40 au delà.

**37-39.** Alignement déterminé par de 4<sup>m</sup> 40 et de 5<sup>m</sup> de longueur, élevées sur l'axe de l'origine du terrain des b<sup>2</sup> Midol (Prasser) de cette dernière.



**36-38.** Parallèle à l'alignement 37-39 à 10 mètres de distance.

les extrémités de deux perpendiculaires  
à la route, la 1<sup>e</sup> à 31<sup>m</sup> 10 au delà de  
et la 2<sup>e</sup> à un point pris à 26<sup>m</sup> au delà

39.41- Parallèle à 4<sup>m</sup> 50 de

distance à la partie en ligne droite de l'axe de la route considérée à partir d'un point pris à 10<sup>m</sup> au delà du repère 39.

Demoiselle Prudance Avelie. (Champ)

Ancienne Route Impériale N° 5.

Chemin de desserte.

Terrain militaire.

P.1

Borne 39

10.00

5.50

10.00

10.00

5.50

5

+

Axe de la Route.

Rigole en terre

Terrain militaire

(Triche)

38.40.

Parallèle à 5<sup>m</sup> 50 de distance à la partie en ligne droite de l'axe de la route considérée à partir d'un point pris à 10 mètres au delà du repère 38.

39.

Secteur ou ligne Chemin de desserte

A1. 43 - Alignement partant de l'extrémité d'une perpendiculaire de 4<sup>m</sup> 50 de longueur élevée sur l'axe de la route vis à vis le premier angle de la maison de la face latérale (Côté de Paris) de la maison Sanglois (sonis).

(Côte)

Vandel Joseph Emmanuel

P.IE.S.

(Côte)

Collet Émard François Xavier

P.OE.S.

(Côte)

Regad Jacobez g

(Vane)

4<sup>m</sup>  
10<sup>m</sup>  
6<sup>m</sup> 80  
10<sup>m</sup> 20  
10<sup>m</sup> 20

rigole en terre.  
Banquette.

Bugon Octave Zéphirin.  
(Triche)

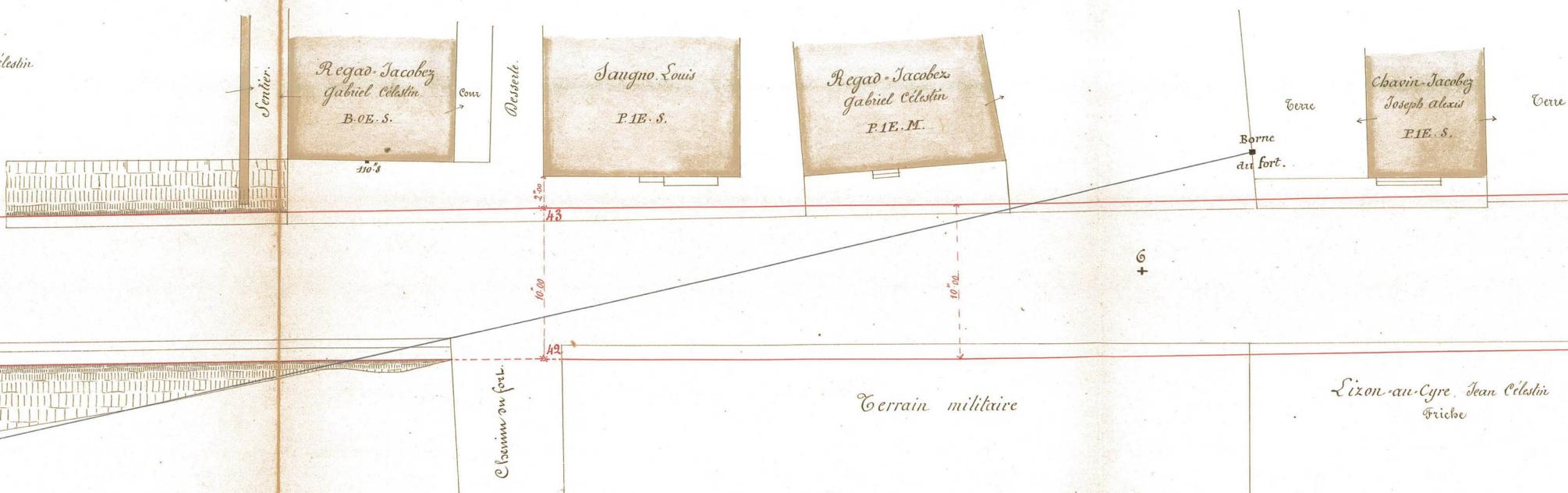
Terrain militaire

Ao 42 - Alignement partant de l'extrémité d'une perpendiculaire de 5<sup>m</sup> 50 de longueur élevée sur l'axe de la route vis à vis le 1<sup>er</sup> angle de la maison Vandel (Jo. Côté de Paris) de la maison Sanglois (sonis).

de la maison Vandel (Joseph) et aboutissant à 2<sup>m</sup> dans le prolongement

43.45 - Alignement partant d'un point pris à 2<sup>m</sup> dans le prolongement de la face latérale (Côte de Paris) de la maison Sangno (Louis) et vis à vis l'about d'une séparation des parcelles de terre appartenant à Chavir Jacobez (Joseph Alexis) et Rangor (Jean).

obez Gabriel Célestin  
(Vau)



Cantine Impériale

del (Joseph) et aboutissant à 12<sup>m</sup> dans le prolongement de la face latérale

42.44 - Alignement partant d'un point pris à 12<sup>m</sup> dans le prolongement de la face latérale (Côte de Paris) de la maison Sangno et un point pris à 0'35 dans le prolongement de la face latérale (Vis Genève) du bâtiment M'andillon (Jean Emile).

Lizon au Cyre. Jean Célestin  
Friche

Cour

et aboutissant à un point pris à A<sup>m</sup>.30 de l'axe de la route



ngno (fond) et aboutissant

A<sup>m</sup>.46. Alignement partant d'un point pris à 0<sup>m</sup>.30 dans le prolongement de la face latérale (Côté de genève) du bâtiment Mandrillon (Jean) et aboutissant à l'extrémité d'une perpendiculaire de h<sup>m</sup>.30 de longueur éléva sur l'axe de la route, vis à vis l'about du mur séparatif des parcelles de terre de Chavin-Jacobez et Raydor (Jean).

A<sup>m</sup>.48. Parallèle à l'axe de la route à A<sup>m</sup>.30 de distance.

45.47. Parallèle à l'axe de la route à 4<sup>m</sup>30 de distance.

Regad, Gabriel. (Pré.)

Roydez Jean. (Champs)

Berthier de Tuyod, Jean.  
Cloamp

47 B'K'N'J'N'.  
Reprise des Banquilles.  
48 Banquette

(Côte de Genève)

46.48. Parallèle à l'axe de la route à 4<sup>m</sup>30 de distance.